

Association COLEGRAMME
Complexe « Les Tuileries » Salle Gatien
- 80, Grand'Rue 67190 STILL

PERISCOLAIRE DE GRESSWILLER

BULLETIN DE RESERVATION
MENSUELLE

Un bulletin par enfant

Mois de : **FEVRIER 2018**

à retourner pour le : **mercredi 31 janvier 2018** **DERNIER DELAI !**
dans la boîte aux lettres du périscolaire devant l'école élémentaire de Gresswiller ou directement à l'animatrice.
Toute demande faite après la date demandée ne sera plus prise en considération.

Responsable :
Mairie de Gresswiller
03.88.50.00.29
mairie@gresswiller.fr
Périscolaire : 06.72.25.43.57

Je soussigné(e) _____ déclare commander les repas et/ou inscrire à l'accueil du soir

Mon enfant : _____ Classe : _____

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	05-févr	06-févr	08-févr	09-févr	12-févr	13-févr	15-févr	16-févr	19-févr	20-févr	22-févr	23-févr
Cantine : 11h30 à 13h30 8 € / jour / enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir : 15h15 à 18h00 6 € / jour / enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TOTAL DU MOIS : _____ €

à régler par chèque à COLEGRAMME ou en espèces.
Paiement à déposer dans la boîte aux lettres devant l'école
élémentaire à l'issue de la période de garde après réception de la
facture dans la limite du 15 du mois suivant.

IMPORTANT : Pour des raisons d'organisation, il ne sera plus possible d'annuler la garde de midi en cours de semaine. Sauf si annulation pour raison médicale concernant l'enfant et non un parent (certificat médical au nom de l'enfant à fournir). Si vous souhaitez annuler une garde du soir, il faudra le faire au plus tard la veille. Les frais de repas s'élèvent à 4,37€.

Date :

Signature :